



Montreuil, le 23 janvier 2023

M. Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du plein emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/AY/CLN
N°011_20230123

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 28 février 2023 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Messieurs les Ministres,

Une mobilisation considérable des travailleuses et travailleurs a eu lieu jeudi 19 janvier 2023 démontrant le rejet massif au projet de réforme de nos retraites que vous portez. Malgré cela, le Président de la République et le gouvernement persistent dans leur volonté d'augmenter la durée de cotisation et l'âge légal de départ à la retraite pour nous faire travailler plus longtemps.

Malgré l'analyse du président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), Pierre-Louis BRAS, indiquant lors de sa dernière audition à l'Assemblée nationale que les dépenses ne dérapaient pas, l'objectif du gouvernement reste le même : diminuer la part des richesses produites consacrée au financement des retraites. Le gouvernement veut imposer une réforme des retraites idéologique. Pourtant, les comptes des retraites ne sont pas déficitaires, le système est même excédentaire en 2021 et 2022 selon le dernier rapport du COR. Les recettes ainsi dégagées viendraient donner des gages à Bruxelles dans le retour aux 3 %. Le gouvernement veut donc passer sa réforme en force et dans l'urgence, le choix du véhicule parlementaire le démontrant.

Pour la fédération CGT des Services publics, cette réforme sera combattue jusqu'au retrait, d'autant plus qu'il y a des solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système qui sont très simples : il faut augmenter les salaires, procéder à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, développer l'emploi stable et qualifié, cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales. Et dans la Fonction publique : revaloriser le point d'indice et embaucher massivement dans les services publics, nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens. La CGT défend un droit à un départ à la retraite pour tous les salariés à 60 ans maximum, avec les moyens de vivre dignement et donc :

- Le retrait pur et simple de cette réforme ;
- Un départ à la retraite à 60 ans maximum à taux plein ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- Élever le minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- Prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Bien entendu, et puisque depuis de nombreux mois nous vous réitérons cela, nous vous rappelons également que la fédération CGT des Services publics exige le même statut pour tous les personnels, les mêmes garanties et droits collectifs. Nous voulons le retour de nos CAP de plein exercice, le maintien de notre droit de faire carrière avec une évolution significative entre son début et sa fin, qui passe par l'accès à la catégorie supérieure, de meilleures rémunérations.

... / ...

Pour être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions avec la plus grande efficacité, le gouvernement doit faire le choix de dotations budgétaires supplémentaires de l'État pour mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures, pour le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics, c'est-à-dire des services rendus à la population du berceau à la fin de vie, le choix de l'intérêt général.

De plus, suite au décret du 30 novembre 2022, 80 000 agents bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement Indiciaire-CTI, mais ce sont aussi et surtout plus de 100 000 agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale, qui sont encore exclus du bénéfice du CTI.

Dans un contexte d'inflation sans précédent, et face à un projet de réforme qui attaque une nouvelle fois les retraites en augmentant la durée de cotisations et l'âge légal de départ, les agentes et agents du secteur social, médico-social et de l'animation, soit près de 98 % de femmes, sont plus que jamais déterminés pour obtenir justice, bénéficier du CTI et gagner sur leurs revendications. C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics revendique l'augmentation immédiate des salaires : +192 euros sous forme de CTI dit «Prime Ségur » pour tous les agents travaillant dans le secteur social, médico-social et de l'animation de la Fonction publique territoriale. L'application du CTI pour tous, en complément de l'augmentation immédiate du point d'indice de 10% sont des revendications de justice sociale et à même de générer une augmentation des cotisations dans notre caisse de retraite, la CNRACL.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral. Elle soutiendra toutes les actions et mobilisations participant à l'élévation du rapport des forces et notamment la nouvelle journée de mobilisation par la grève et la manifestation partout en France, dans l'unité la plus large, le jeudi 2 février 2023 concernant les exclus du bénéfice du CTI. Elle porte la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui est bien l'augmentation conséquente du point d'indice immédiate de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années, et revendique :

- 10 % de temps de travail en moins ;
- 10 % d'effectifs en plus ;
- 10 % immédiatement d'augmentation indiciaire et salariale et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années ;
- 10 % de temps de formation ;
- L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique.

Par ailleurs, nous formulons de nouveau les trois demandes immédiates :

- Une nouvelle mesure d'urgence sur la valeur du point d'indice, à caractère rétroactif, permettant au minimum de couvrir le niveau d'inflation prévu en fin d'année ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles.

C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant **un préavis de grève pour les 1er février 2023, 2 février 2023, 3 février 2023, 4 février 2023, 5 février 2023, 6 février 2023, 7 février 2023, 8 février 2023, 9 février 2023, 10 février 2023, 11 février 2023, 12 février 2023, 13 février 2023, 14 février 2023, 15 février 2023, 16 février 2023, 17 février 2023, 18 février 2023, 19 février 2023, 20 février 2023, 21 février 2023, 22 février 2023, 23 février 2023, 24 février 2023, 25 février 2023, 26 février 2023, 27 février 2023, 28 février 2023, de 0 h à 24 h**, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale